



Commune
de
Rubrouck
59285

Tél. 03 28 43 03 83
Fax 03 28 43 05 67

Le 7 juin 2019 à 20 heures, en Mairie, s'est réuni le conseil municipal sous la présidence de Monsieur Luc EVERAERE, Maire.

Présents : L. EVERAERE, P. LICOUR, K. NEFFE, C. BECK, F. DEKEISTER, S. EMILE, B. FOULON, G. LANGLOIS, JC. PONSIN.

Excusé(s) : D. DEWYNTER qui a donné pouvoir à JC. PONSIN, A. DEBRUYNE qui a donné pouvoir à P. LICOUR, K. DEHAY qui a donné pouvoir à F. DEKEISTER, O. WIART qui a donné pouvoir à L. EVERAERE.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

Nombre de conseillers municipaux présents : 9

Date de la convocation : 28 mai 2019

Le conseil municipal désigne P. LICOUR comme secrétaire de séance.

1) Compte rendu de la réunion de conseil municipal du 29 mars 2019.

Le compte-rendu est adopté.

2) Point sur l'état d'avancement du PLUi

Le service urbanisme de la CCFI a reçu la commune le 23 mai 2019 afin de faire le point sur la procédure et sur le dernier courrier envoyé.

L'enquête publique redémarrera en septembre. La permanence du commissaire enquêteur aura lieu le 10 septembre de 14h à 17h en mairie. L'adoption définitive est prévue pour la fin d'année.

Les mares vont être intégrées au plan de zonage du patrimoine paysager, écologique et bâti. Le verger de la cappel straeete sera ajouté.

La zone N1 (Secteur naturel à vocation touristique de loisirs, route de Broxeele) définie dans le PLUi ne correspond pas à ce que prévoyait notre PLU. Le changement de réglementation se fera suite à la remarque du propriétaire lors de l'enquête publique qui sera ensuite appuyée par la commune.

Toutes les demandes communales seront ainsi satisfaites.

3) Débat sur le rapport de la Cour des comptes sur la gestion de la CCFI

La Cour des comptes a examiné la gestion de la CCFI depuis 2014 et communique son rapport aux communes membres afin qu'il donne lieu à un débat au sein de leur conseil.

En voici un extrait de la synthèse :

« La communauté de communes de Flandre Intérieure a été créée le 1er janvier 2014 de la fusion de six intercommunalités, auxquelles s'ajoutent trois communes isolées (Hazebrouck, Blaringhem et Wallon-Cappel) et un syndicat à vocation unique. En 2017, elle regroupe plus de 100 000 habitants, emploie un effectif de 100 agents en équivalents temps plein et dispose d'un budget de 65 M€.

Cette intercommunalité reste encore en devenir. Ainsi, le projet de territoire n'a été élaboré qu'au bout de quatre ans ; les objectifs quantifiés demeurent rares, et quand ils existent, ils ne sont pas encore assortis d'indicateurs pour les évaluer. De même, le pacte financier et fiscal ne dispose pas d'un volet financier pour traduire la réalité du projet de territoire. Les reversements de fiscalité aux communes représentent aujourd'hui 75 % de la fiscalité perçue, ce qui est très supérieur à la moyenne nationale observée de 45 %, soit une moins-value de recette de 6 à 7 M€ par an, ce qui prive la communauté de communes de moyens financiers pour investir.

Son projet de territoire est ambitieux mais son financement repose, pour l'essentiel, sur l'emprunt.

L'analyse financière rétrospective montre, à la fin 2017, que la CCFI dispose de ressources conséquentes mais les utilise peu. L'épargne dégagée est importante (la capacité d'autofinancement brute atteint 5 M€), la capacité de désendettement n'est que de trois années et la trésorerie très élevée de 12,5 M€ (ramenée à environ 6 M€ environ si l'on tient compte des décaissements attendus au titre des opérations d'aménagement des zones d'activités économiques), soit autant de marges de manœuvre potentielles inexploitées.

L'analyse prospective traduit l'engagement de la communauté de communes, à partir de 2018, dans une politique d'investissement particulièrement ambitieuse. Sans ou avec la vente de terrains aménagés, les investissements prévus sont, en effet, considérables : 70 M€ dans un délai de 5 ans, 145 M€ dans un délai de 10 ans, soit le doublement de l'effort mené jusqu'à présent. A ce jour, l'option prise par la communauté pour financer cet effort repose essentiellement sur un recours massif à l'emprunt (49 M€ sans vente des terrains, 37 M€ en cas de vente), au point de dégrader la capacité de désendettement qui pourrait se rapprocher, en tendance, de la limite admise de 10 années, sur la période 2020-2022. Dans le même temps, les frais financiers liés aux emprunts dépasseraient 10 M€ sur la durée totale de remboursement des emprunts, soit un coût élevé.

Afin de préserver la capacité d'emprunt de la communauté, à moyen et long terme, une réflexion paraît nécessaire sur la diversification possible des modes de financement des investissements. »

Le débat s'instaure au sein du conseil et les élus s'interrogent surtout sur le futur endettement qui paraît important et sur le retour sur investissement en matière de développement économique.

4) Confirmation d'adhésion au réseau de lecture publique

La commune a déjà exprimé le souhait d'adhérer au réseau de lecture publique initié par la CCFI lors de son conseil d'octobre 2018. Depuis, trois comités techniques et deux comités de pilotage ont défini la mise en place et le règlement de ce réseau.

Le projet favorise les actions liées autour du livre, de la culture, de la sensibilisation des publics jeunes, d'actions en direction des publics les plus éloignés de la culture du livre, de l'écrit et du numérique ainsi que la mise en œuvre du contrat territoire lecture.

A l'unanimité, le conseil confirme l'adhésion à ce réseau, inscrit la somme de la contribution fixée à 1.20€/hab. (initialement, c'était 1.50€), valide le règlement commun et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce réseau.

5) Fixation des tarifs des accueils de loisirs et de la cantine 2019-2020

Le tarif du repas servi à la cantine, stable depuis 2 ans, est augmenté de 5cts pour passer à 2.85€ (10 voix pour, 3 voix pour une augmentation de 10cts). Il est préférable de suivre progressivement la hausse des repas du fournisseur (3.37% depuis 2 ans) plutôt que d'augmenter brusquement le tarif d'ici quelques années.

Les tarifs de l'accueil périscolaire et des accueils extrascolaires (hiver, printemps, été, mercredi) restent inchangés (unanimité) comme les 4 dernières années.

6) Adhésions et retrait au SIDEN SIAN

Auxi-le-Château a demandé son retrait du SIDEN Sian pour la compétence assainissement non collectif qui est exercée par sa nouvelle communauté de communes depuis 2018.

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de la Région de Coucy les Eppes (Aisne) et la commune d'Inchy en Artois (Pas-de-Calais) souhaitent adhérer au SIDEN SIAN.

Le conseil accepte ces mouvements.

Questions et Informations Diverses.

L'Etat a accédé à notre demande de subvention pour l'aménagement de l'aire de loisirs : 30% du montant total, soit 14 260.92€ sur 47 536.40€ HT.

Le riverain de l'atelier communal souhaite acheter une petite parcelle de terrain près de la porte du hangar pour pouvoir agrandir son jardin. Le conseil refuse afin de ne pas rétrécir une entrée déjà étroite.

Les travaux de pose de la fibre touchent à leur fin.

Le personnel communal a accepté d'augmenter son temps de travail afin d'assurer un poste supplémentaire d'ATSEM à l'école.

Les travaux de finition à la maison qui sera à louer vont débiter la semaine prochaine.

L'ingénierie départementale tarde à nous recontacter pour l'étude de trottoirs sur la route de Bourbourg. Elle sera à nouveau relancée.

La question des incivilités en tout genre est évoquée avec peu de solutions malheureusement.

La séance est levée à 21 h 15.